



Fonds Collectif pour l'équité sociale en appui à la communauté du Grand Montréal

Intention du Fonds Collectif pour l'équité sociale

Le Fonds collectif pour l'équité sociale vise à soutenir les activités et les initiatives qui permettent aux organismes de débloquent leurs visions d'une relance juste et transformatrice. Le soutien se concentre autour de trois enjeux clés : la sécurité alimentaire, la santé mentale et l'itinérance.

Le Fonds veut promouvoir activement **la justice, l'équité, la diversité et l'inclusion (JEDI)**. Il vise à financer en priorité les organismes et initiatives menés par et/ou **pour les personnes autochtones, noires et de couleur (PANDC)**. Les initiatives démontrant **une approche intersectionnelle** dans la prise en compte des besoins d'autres populations historiquement marginalisées, telles que les filles et les femmes, les communautés LGBTQ2S+ et les personnes vivant avec limitation fonctionnelle seront également favorisées.

Le Fonds soutiendra des organismes jusqu'à hauteur de 30 000 \$ à dépenser dans un délai maximum de 2 ans. La valeur totale du fonds s'élève aujourd'hui à 900 000 \$, elle est basée sur la contribution de la Fondation du Grand Montréal et d'autres partenaires ; il existe toujours une possibilité que d'autres partenaires se joignent à cet effort.

Objectifs prioritaires

Le Fonds souhaite contribuer à débloquent des potentiels inexploités, des visions portées par les communautés qui sont limitées par des barrières opérationnelles ou des manques de capacités selon trois catégories : soutien ; renforcement et innovation.

- **Soutien** : l'initiative ou l'activité contribue à la continuité des activités répondant à des besoins urgents, incluant une prise en compte du pouvoir d'agir et de la dignité des bénéficiaires ;
- **Renforcement** : l'initiative contribue au renforcement des capacités des organismes et des communautés ;
- **Innovation** : l'initiative contribue à une vision structurante à long terme dans une perspective de recherche et développement social ou d'innovation sociale.

Admissibilité

Le Fonds finance les organismes de bienfaisance enregistrés, dont la mission et/ou les initiatives sur un ou plusieurs des enjeux clés, sont pertinentes au regard des principes JEDI et qui se situent sur le territoire du Grand Montréal : territoire traditionnel des Kanien'keha:ka (Mohawks).

Les objectifs du Fonds, soutenu par la volonté assumée de la FGM de cibler des visions transformatrices portées par des organismes menés par et/ou pour les PANDC ou d'autres communautés marginalisées, ont incité la FGM à considérer une démarche de distribution ciblée des fonds.

Approche basée sur la confiance

La FGM est consciente des rapports de pouvoirs inégaux existant dans le milieu de la philanthropie. Elle reconnaît l'importance de proposer une approche nouvelle, susceptible de changer les dynamiques inéquitables qui caractérisent les processus d'attribution de fonds. C'est pour cela que la Fondation promeut une approche basée sur l'écoute des besoins et centrée sur les priorités des organismes.

Le Fonds collectif pour l'équité sociale servira d'un Fonds pilote qui permettra à la FGM de tirer des apprentissages utiles aux développements de ses futurs programmes. Cette approche est sous-tendue par :

- Un alignement sur les priorités stratégiques et opérationnelles identifiées par le milieu et les organismes à travers une première phase d'écoute effectuée au printemps 2021 ;
- Une recherche proactive d'organismes menés par et/ou pour les PANDC et/ou qui sont inconnus de la FGM à travers des conversations directes et des références ;
- Un processus d'application et de reddition de compte simplifié ;
- Une pré-évaluation par les pairs à travers un comité avisé formé de membres d'organisations terrain ;
- Une collaboration basée sur des relations de confiance par le développement de liens durables fondés sur l'écoute, l'ouverture et la transparence.

Critère de distribution

Dans l'optique de refléter les lignes directrices du Fonds collectif pour l'équité sociale, la FGM se dote du cadre de distribution suivant :

- 50 % du fonds ciblera les organismes et initiatives menés par et/ou pour les personnes autochtones, noires et de couleur ;
- 25 % du fonds ciblera les organismes et initiatives menés par et/ou pour les autres populations historiquement marginalisées, telles que les filles et les femmes, les communautés LGTBQ2S+ et les personnes vivant avec limitation fonctionnelle ;
- 25 % du fonds ciblera les organismes qui œuvrent dans un quartier historiquement moins financé et où l'indice de pauvreté est plus marqué.

Toutes les initiatives démontrant une approche intersectionnelle dans la prise en compte des besoins d'autres populations historiquement marginalisées, seront favorisées à travers les trois paliers.

Enfin, le processus de sélection sera complété à la fin du mois de décembre 2021 avec la volonté de distribuer les fonds durant le mois de janvier 2022.

Contact :

Tasha Lackman
Vice-présidente, Philanthropie et Communauté
tasha.lackman@fgmtl.org
fgmtl.org



Fondation du Grand Montréal